



MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

Objet : convocation du Conseil Municipal

Le 06 juillet 2023,

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

J'ai le plaisir, de vous convier par la présente, en application des dispositions des articles L2121-9 à 11 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la prochaine réunion du Conseil Municipal, qui se tiendra :

10 JUILLET 2023 à 18h30
Salle du Conseil Municipal

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1. Désignation secrétaire de séance**
- 2. Adoption du compte rendu de la séance précédente** en application des dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT
- 3. Pour information du Conseil Municipal :**
 - Présentation du nouveau Directeur des Services Techniques
 - Résultat de la concertation publique portant sur le site de la piscine municipale
- 4. Vie associative :** attribution des subventions annuelles
- 5. Culture :** Intégration officielle du Réseau Médiathèques Provence Verdon
- 6. Indemnités des élus**
 - Attribution d'une indemnité au titre des dispositions de l'article L 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à un Conseiller Municipal délégué supplémentaire
- 7. Affaires foncières :**
 - Engagement de la procédure de déclassement du Domaine Public du site de l'ancienne piscine municipale

- Correction d'une erreur de saisie sur la délibération n° 2022-12-13-12 du 13 décembre 2022 s'agissant de la dénomination de la voie « impasse de la Louve »

8. Environnement :

- Validation des conventions de concessions pluriannuelles de pâturage passées avec l'assistance de L'ONF

9. Cadre de vie :

- Projet de prestation auprès d'un artiste pour création d'une fresque route de Gréoux-les-bains dans le cadre d'un partenariat entre la commune et un propriétaire privé

10. Intercommunalité : Symielec, modification des statuts suite à l'intégration de la commune de Gassin

11. Échanges et informations divers (Points non délibératifs)

Merci de me communiquer vos éventuelles sollicitations de sujets d'échange et / ou questionnements en amont de la séance dans des délais permettant leur préparation.

Vous trouverez joints à la présente :

- Le compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal,
- Un formulaire vous permettant de donner pouvoir en cas d'absence, pris en application des dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales



Le Maire,

Emmanuel HUGOU